

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECISION N°2025-10-40**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Dans le cadre de chantier relatif au changement des menuiseries du Centre d'Art Contemporain de Meymac, dont les lots maçonnerie et menuiseries ont été attribués, il est décidé d'acter un devis de 1.372,50€HT soit 1.647€TTC avec l'agence Jean-Michel LEYRAT 18 Ave Alsace-Lorraine à TULLE, pour une mission de coordonnateur SPS.

Meymac, le 10 Octobre 2025

**Le Maire de Meymac,**

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20251010-2025-10-40-AI  
Date de télétransmission : 15/10/2025  
Date de réception préfecture : 15/10/2025